

**Communiqué de candidature pour l'inscription au Mastère professionnel en
Ingénierie des Systèmes Émergents
(ISEM)
Formation à distance
2026-2027**

L'Université Virtuelle de Tunis (UVT) et l'Institut Supérieur des Etudes Technologiques en Communications de Tunis (ISET'COM), annoncent l'ouverture des candidatures pour l'inscription en première année (M1) du Mastère professionnel en Ingénierie des Systèmes Émergents.

L'enseignement, essentiellement à distance, se déroule via la plateforme de l'UVT.

Les étudiants sont accompagnés par des tuteurs pendant les deux ans de formation (M1 et M2) et des activités pédagogiques sont prévues de façon hebdomadaire. Des séances de regroupement en ligne et/ou en présentiel sont aussi organisées. Les examens se déroulent à l'ISET'COM.

Qui peut postuler ?
Peuvent postuler en 1 ^{ère} année du mastère (niveau M1) les candidats titulaires d'une licence, maîtrise, mastère, ingénieur ou d'un diplôme équivalent en Informatique, en Télécommunication ou assimilés. Les candidats sont appelés à justifier leur motivation par la rédaction d'un document montrant les objectifs professionnels recherchés à travers l'inscription en ce mastère.
Comment s'inscrire ?
1^{ère} étape : Préinscription en ligne
✓ Les candidats doivent se préinscrire exclusivement via le système d'information de l'UVT au plus tard le 16 août 2026. Le lien de préinscription est le suivant : http://inscription.uvt.tn/candidature/?formation=1-ISEM-388

Les pièces, en version numérique, nécessaires pour la préinscription en ligne sont les suivantes :

- Demande d'inscription au nom du président de l'UVT ;
- CV ;
- Copie de la carte d'identité nationale (ou du passeport pour les étrangers) ;
- Extrait de naissance en français ;
- Copie du baccalauréat et du relevé des notes ;
- Copie de tous les diplômes universitaires et les relevés de notes de toutes les années universitaires y compris les années de redoublement ;
- Copie de l'équivalence en cas de diplômes étrangers ou en provenance des établissements d'enseignement supérieur privé ;
- Attestations de travail, de stages ou tout autre document attestant l'expérience professionnelle, classées par ordre chronologique ;

NB : Toute fausse information déclarée sur la plateforme de préinscription ou toute pièce manquante pourrait entraîner le rejet de la candidature.

Pour toute information supplémentaire liée à la préinscription merci de nous contacter via le [helpdesk](#) de l'UVT.

2^{ème} étape : Entretien et dépôt de dossier

- ✓ Une fois la sélection faite, la liste des candidats présélectionnés sera affichée sur le site web de l'UVT et de l'ISSET'Com.
- ✓ Seuls les candidats présélectionnés seront invités à finaliser l'inscription en déposant ou envoyant par voie postale l'ensemble des pièces justificatives déjà soumises en ligne, accompagnées du règlement intérieur de l'UVT et de l'imprimé de validation de la candidature en ligne dûment signés.
- ✓ La liste finale des candidats sélectionnés sera affichée sur le site web de l'UVT et de l'ISSET'Com.
- ✓ Seule la date de réception du dossier au bureau d'ordre de l'ISSET'COM fait foi ; la date d'envoi ne sera pas prise en considération.

Adresse postale : **ISSET'COM**

Pôle technologique El Gazala, 2083, Ariana,

Critères de sélection et formule de calcul du score (voir Annexe 1)
Les droits d'inscription :
✓ 1606.000 DT/année universitaire (1500 + 07% TVA + 1.000 DT droit de timbre). Les candidats retenus sont appelés à payer les droits d'inscription sur le site Web de l'UVT au plus tard le 24 septembre 2026. Au-delà de ce délai, les candidats qui n'ont pas payé les frais d'inscription seront remplacés par ceux de la liste d'attente par ordre de mérite.
Etudiants étrangers :
Si vous êtes un étudiant international en Tunisie et que vous possédez un identifiant unique délivré par la Direction Générale de la Coopération Internationale, veuillez suivre la même procédure d'inscription à l'UVT que les étudiants tunisiens. Veuillez noter que l'enseignement se déroule en ligne et à distance, mais votre présence aux examens est obligatoire.
Important :
Tout étudiant inscrit au titre de l'année universitaire 2026-2027 dans un autre établissement universitaire, ne peut pas s'inscrire à l'UVT. De ce fait, l'UVT annulera toute inscription non réglementaire sans avertissement antérieur ni remboursement ultérieur des frais d'inscription.
Pour plus de détails, veuillez consulter la page web de la formation : https://www.uvt.rnu.tn/ISEM
Université Virtuelle de Tunis 13, Rue Ibn Nadim, 1073 Montplaisir, Tunis Tél : +216 71 905 248 / + 216 71 905 269 / + 216 71 905 254 Fax : +216 71 903 603 www.uvt.rnu.tn

Annexe1: Critères de sélection et formule de calcul du score

Mastère professionnel en Ingénierie des Systèmes Émergents

(ISEM)

Formule de calcul du score de présélection des candidats

Score =

$$\left[\left(\frac{M1 + M2}{2} \right) * Malus \right] \\ + \left(\frac{BM1 + BM2}{2} \right) \\ + BEPFPP$$

Sont pris en compte dans le score :

1. Les moyennes des 2 premières années d'études après le Bac.

Avec :

- M1 = Moyenne de la 1^{ère} année après le Bac.
- M2 = Moyenne de la 2^{ème} année après le Bac.
- Malus = 1 si aucun redoublement après le Bac ; 0,7 si 1 redoublement après le Bac ; 0,4 si 2 redoublements après le Bac.

Remarque:

- Pour les ingénieurs, et pour ne pas les pénaliser en raison du niveau relativement sévère de notation en cycle préparatoire, les notes qui seront prises en considération sont celles des deux premières années de formation d'ingénieur.
- En ce qui concerne les titulaires du diplôme d'études supérieures de technologie (DEST) et ayant fait un L3, et vu que le système adopté dans le DEST est semestriel, la moyenne de l'année 1 sera calculée sur la base des moyennes de deux premiers semestres et la moyenne de l'année 2 sera calculée sur la base des moyennes des semestres 3 et 4.
- En ce qui concerne les candidats issus d'universités privées, seuls les candidats ayant présenté une décision d'équivalence fournie par le MESRS seront classés.

- Est considéré non éligible le candidat ayant plus que deux redoublements durant son cursus universitaire.

2. Les mentions des 2 premières années d'études après le Bac.

Avec :

- BM1 ou bonus mention 1^{ère} année = 0 si mention passable ou 1 si mention Assez bien ou 2 si mention Bien ou 3 si mention Très bien.
- BM2 ou bonus mention 2^{ème} année = 0 si mention passable ou 1 si mention Assez bien ou 2 si mention Bien ou 3 si mention Très bien.

3. Expérience professionnelle

Avec BEPFPP égal à :

- 3 si expérience professionnelle supérieur ou égale à 5
- 2 si expérience professionnelle est supérieure ou égale à 2 ans et strictement inférieure à 5 ans
- 1 si expérience professionnelle est strictement supérieur à 0 ans et strictement inférieure à 2 ans
- Sinon 0

NB.

- L'attribution des points à chaque item objet d'évaluation sera réalisée à partir des relevés de notes des candidats et des autres pièces présentées dans les dossiers de candidature.
- La commission pourrait décider de réserver un quota pour les diplômés de l'ISSET'Com.
- La sélection des candidats se fera uniquement sur dossier.